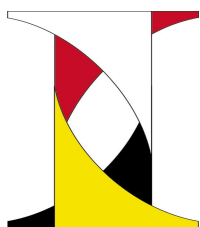


Communiqué



La loi élaborée par les Premières nations vise à favoriser l'investissement privé afin de promouvoir la croissance économique au sein des collectivités des Premières nations



OTTAWA, ONTARIO (2 novembre 2004) – Les Premières nations pilotent un projet qui procurera une base législative à quatre institutions publiques devant aider les Premières nations à améliorer le climat d'investissement et à promouvoir la croissance économique au sein de leurs collectivités. À cet égard, la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN) a été présentée à la Chambre des communes aujourd'hui par l'honorable Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il revient à chacune des Premières nations de décider de participer à la LGFSPN, puisque la loi est facultative.

C.T. (Manny) Jules, porte-parole de l'Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations, a qualifié l'annonce faite aujourd'hui d'«étape critique vers l'établissement d'assises propices à l'investissement et à la croissance économique des collectivités des Premières nations.» M. Jules a ajouté : «À l'heure actuelle, il est dix fois plus difficile d'attirer des investisseurs vers les terres des Premières nations. Ces institutions commenceront à changer cette situation en gagnant la confiance des investisseurs, en offrant des informations davantage axées sur les décisions d'investissement, et en facilitant la mise en place d'une infrastructure locale au moyen d'un financement par débetures.»

Depuis dix ans, les Premières nations pilotent une initiative en vue d'établir, à l'aide d'une base législative, quatre institutions qui seront exploitées par et pour les Premières nations. Les institutions proposées inclueront une administration financière, une commission de la fiscalité, un conseil de gestion financière et un institut de la statistique. La commission de la fiscalité et l'administration financière s'appuieront sur la réputation établie et les compétences de la Commission consultative de la fiscalité indienne et de l'Autorité financière des Premières nations. L'Union des Indiens de l'Ontario et la BC First Nations Summit parrainent l'institut de la statistique et le conseil de gestion financière des Premières nations respectivement.

Ces institutions mettront à la portée des Premières nations participantes des marchés des capitaux accessibles à d'autres gouvernements. Elles consolideront le système d'impôt foncier des Premières nations et assureront une meilleure représentation auprès des contribuables. Les



institutions amélioreront également la fiabilité de l'information financière et statistique des Premières nations, et créeront une capacité accrue de gestion des finances et de l'information. Bref, ces institutions amélioreront le climat d'investissement général chez les Premières nations.

Plus d'une centaine de Premières nations lèvent un impôt foncier actuellement, ce qui génère plus de 44 millions de dollars par année en revenus. La LGFSPN offrira immédiatement aux Premières nations l'occasion de consolider leurs systèmes d'impôt foncier et leur permettront de participer à un financement par débetures en mettant à contribution leurs revenus d'impôts fonciers. En regroupant ces revenus en vertu de la LGFSPN, les Premières nations pourront tirer parti d'économies d'échelle et obtenir un taux d'intérêt plus favorable. Les obligations garanties par les Premières nations pourraient éventuellement être assorties d'une prime, ce qui les rendrait plus attrayantes pour les investisseurs nationaux et internationaux souhaitant faire un investissement éthique. Seules les Premières nations participantes dont les systèmes de gestion financière ont été certifiés par le Conseil de gestion financière pourront accéder au système de débetures de l'Autorité financière des Premières nations.

«Cette loi donne la possibilité à tous les partis politiques de conjuguer leurs efforts dans l'intérêt des Premières nations et de tous les Canadiens», a souligné M. Jules.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Agnes Papanastasiou
Responsable des affaires publiques
(613) 954-6201

ou

mail@fnfi.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des institutions en question, veuillez communiquer avec :

Commission de la fiscalité des Premières nations - www.fntc.ca

Administration financière des Premières nations - www.fnfa.ca

Conseil de gestion financière des Premières nations -
www.fnfmb.com

Institut de la statistique des Premières nations -
www.firststats.ca